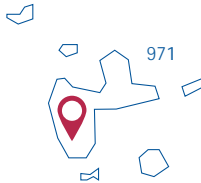


BILAN ANNUEL 2024

Tribunaux administratifs de la Guadeloupe, Saint-Barthélemy et Saint-Martin



Frank HO SI FAT
Président des tribunaux
administratifs
de la Guadeloupe,
Saint-Barthélemy
et Saint-Martin



Effectifs de la juridiction :

22

personnes dont :

8

magistrates
et magistrats

14

agentes et agents de greffe
et aides à la décision

“ L’année 2024 est celle de tous les records pour nos trois tribunaux administratifs. Pour la première fois en effet, le nombre d'affaires enregistrées a dépassé les 2 000 recours pour atteindre le total de 2 009, soit près de 10 % d'augmentation par rapport à l'an dernier.

Pour rappel, en 2016, 1 271 affaires avaient été recensées, ce qui représente une hausse de 58 % en huit ans (une hausse moyenne de 7,2 % par an).

Un autre record, qualitatif cette fois, mérite d'être mis en avant, à savoir le taux d'annulation de nos jugements par la cour administrative d'appel de Bordeaux : 12,7 %. Il s'agit de l'un des taux les plus bas de France (moyenne : 15,8 %), ce qui est une source de grande satisfaction pour les équipes de nos tribunaux puisque l'année dernière, il s'établissait à 20 %.

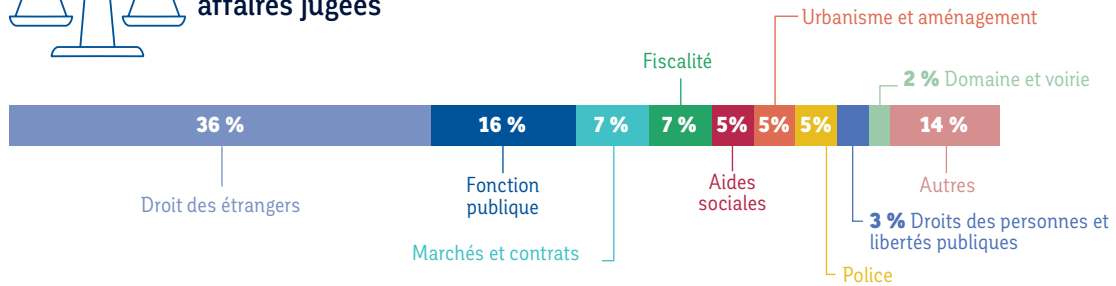
L'année 2024 a également été marquée par des événements qui ont mis en lumière l'ouverture sur la cité de nos trois tribunaux : le succès des Journées du patrimoine et celui de la Nuit du Droit qui a eu pour thème « La Soufrière, un sujet de droit public ? » et qui a suscité un fort enthousiasme, l'audience solennelle très appréciée et enfin la confirmation de l'attractivité et de l'utilité du point-justice puisqu'en mai 2024 a été symboliquement fêté le 100^{ème} passage.

Ayant pris mon poste de nouveau président des tribunaux administratifs le 1^{er} février 2025, je me réjouis de rejoindre une équipe aussi performante et dynamique qui place la citoyenne et le citoyen au cœur de ses préoccupations quotidiennes.

2024 en chiffres



1 968
affaires jugées



Aides sociales : aides financières aux personnes (RSA), aux familles, à l'enfance, aux personnes handicapées ou âgées, aides médicales d'État, etc.

Domaine et voirie : intégrité et utilisation du domaine public (immeubles, voies, places, jardins, espaces verts, etc.)

Droit des étrangers : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

Droits des personnes et libertés publiques : garantie des libertés publiques et des droits fondamentaux, naturalisations, etc.

Fiscalité : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

Fonction publique : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur.

Marchés et contrats : marchés passés par l'État et les collectivités territoriales avec des opérateurs privés.

Police : mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

Urbanisme et aménagement : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



440
affaires jugées en urgence (référé)

- 3 % par rapport à 2023



7 mois et 25 jours
de délai moyen de jugement

- 38 jours par rapport à 2023



86,8 %
des recours déposés par téléprocédure

55,1 %
des recours déposés par des citoyens, associations ou entreprises sans avocat via Télérecours Citoyens



82,4 %
des décisions du tribunal ont été confirmées en appel



23
médiations engagées
41 % de taux de réussite